

FLASH INFO SAMETH MIDI-PYRENEES

NEWS ET AGENDA

News : Le [Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise](#)

[11/01](#) : Réunion CARSAT

[03/02](#) ; [20/02](#) ; [16/03](#) :

Information collective MDPH/
SAMETH

[05/02](#) ; [25/03](#) : Information
collective SMTI / SAMETH /
CARSAT

[31/03](#) : Information et
sensibilisation auprès de 150
salariés de l'ADOM 82, en co-

ZOOM SUR ...

Les EPAAST : Etudes préalables à l'aménagement/adaptation de situation de travail

Objectif de la prestation :

Intervention, sur prescription du SAMETH, d'un ergonome sélectionné par l'AGEFIPH.

L'EPAAST vise à mettre en évidence les éléments qui, dans l'exécution d'une tâche, sont particulièrement contraignants et/ou inadaptés pour celui qui l'exerce.

Contenu de la prestation :

Elle doit éclairer sur la nature exacte des difficultés de façon à définir les modalités organisationnelles ou techniques à mettre en œuvre pour une meilleure adéquation entre la personne en situation de handicap et son environnement de travail.

Financement : intégralement par l'AGEFIPH

CAS PRATIQUE

Madame F. a été embauchée il y a 15 ans dans une EHPAD, initialement sur un poste d'ASH, puis reclassée suite à des problèmes de santé, sur le poste de lingère qu'elle occupe depuis 10 ans.

Aujourd'hui, une nouvelle pathologie a conduit le médecin du travail à renforcer les restrictions d'aptitude (Mme F. souffre de douleurs thoraciques aggravées à l'effort ainsi que de TMS des membres supérieurs).

Le médecin du travail a donc sollicité l'intervention du SAMETH afin d'envisager avec l'employeur, les solutions à mettre en œuvre pour le maintien en emploi de Mme F.

Le souhait de l'entreprise et de la salariée était un maintien au même poste, avec des aménagements susceptibles de compenser le handicap.

En accord avec le médecin du travail, face à la complexité du cas, une EPAAST a été proposée afin d'apporter à l'employeur, des solutions concrètes, réalistes et chiffrées.

L'entreprise a pris en charge le réaménagement des locaux, certaines modifications des plans de travail ainsi que la sous-traitance de certaines tâches. L'AGEFIPH a été sollicitée pour sa prestation EPAAST et pour le financement des matériels apportant une compensation du handicap.

Ce qu'il faut retenir : « l'action conjointe et coordonnée du médecin du travail, du SAMETH, de l'ergonome, ainsi que l'adhésion de l'employeur et de la salariée à la démarche ont permis de définir une solution de maintien en emploi satisfaisante pour les intéressés. »

OBJECTIFS ATTENDUS DE L'EPAAST :

- réaliser une analyse globale du poste lingerie
- identifier les situations handicapantes au regard des restrictions émises
- proposer des aménagements permettant de réduire ces situations

SOLUTIONS PROPOSEES :

- réorganisation de l'espace de travail : adaptation des hauteurs de travail, suppression des manipulations redondantes